Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0130-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

SUBVENTIONS AUX COLLEGES ET LYCEES AU TITRE DE L'ANNEE 2026-2027

N° CC_2026_0130

Séance du : mercredi 14 octobre 2026

Convocation du : 08/10/2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Cristian GUERET, Thierry BOUVET, Gabriel DOUBLET, Nadia MUGNIER, Maxime GACONNET, Chadia LIMAM, Amine MEHDI, Nastia OUEJDOUNI, Christophe BORREL, Radjaa MEHDI, Samir BASSIM, Steve BONNARD, Férial DJAFFALI, Sébastien LESAGE, Anissa HADDAD, Christophe MAYCA, Charline CHÉNOT, Stéphane HAMZA, Dominique LACHENAL, Mylène SAILLET RAPHOZ, Cüneyt YESILYURT, Anne-Marie BRDAR, Denis SERVAGE, Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX, Anne VINDEVOGEL, Nicolas TEREINS, Sandra SALVATGÉ, Isabelle VINCENT, Nadège ANCHISI, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Anne-Lise VOUTAY, Jean-Pierre BELMAS, Eddy BARONNET, Christophe CALLAY, Johann BONTEMPS, Jean-Marc CHEVALLEY

Représentés :
Carole DARCY par Cristian GUERET, Guillaume MATHELIER par Dominique LACHENAL, Sara SHALA-MALOKU par Radjaa MEHDI, Joseph FAVRE par Mylène SAILLET RAPHOZ, Rosanna DULLAART par Denis SERVAGE, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Odette MAITRE par Nadège ANCHISI, Pascale PELLIER par Jean-Pierre BELMAS, Christine MOUCHET par Patrick ANTOINE, Coralie FERNEX par Jean-Marc CHEVALLEY, Christiane CHAVANNE par Johann BONTEMPS

Excusés :
Antoine BLOUIN, Jean-Paul BOSLAND, Stéphane PASSAQUAY

***

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Annemasse - les Voirons agglomération, et notamment la compétence supplémentaire de politique communautaire en direction du milieu associatif et des organismes développant des actions ou missions d'intérêt pour l'agglomération :

« En matière scolaire pour favoriser et encourager : les projets d'actions éducatives et les projets pédagogiques développés par les collèges et lycées en lien avec les objectifs définis par Annemasse Agglo »,

Considérant les demandes de subventions des établissements scolaires du second degré pour l'année scolaire 2026-2027,

Pour rappel, les modalités d'instruction des subventions aux établissements scolaires du second degré sont :

- Maintien réaffirmé de la politique de soutien financier d'Annemasse Agglo,
- Sur les critères de soutien : pas de volonté d'interférer dans les choix des actions financées, donc pas d'orientations ou thématiques fixées par Annemasse Agglo,
- Enveloppe financière stable de 25 000 € annuels ; pour des raisons d'équité, le choix est de fixer un

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0130-DE

montant de 4 euros par élève inscrit dans l'établissement. Les subventions demandées par les établissements sont également prises en compte, sous réserve du respect de l'enveloppe financière maximale et du montant par élève.

Pour l'année scolaire 2026-2027, après instruction des demandes conformément à ces modalités, il est proposé le versement d'une subvention de 24 936 € pour les deux lycées et les six collèges, répartie comme suit :

Établissements	Subventions demandées	Subventions proposées	Commentaires	Effectif
Collège de la Géline	1 500 €	1 500 €	*Réponse à la demande*	*660*
Collège Jacques Prévert	3 600 €	3 320 €	*Application du forfait*	*830*
Collège des Justes	128 €	128 €	*Réponse à la demande*	*523*
Collège Michel Servet	3 260 €	3 260 €	*Réponse à la demande*	*900*
Collège Paul Langevin	3 700 €	3 016 €	*Application du forfait + reliquat de 120 €*	*784*
Collège P.E. Victor	2 240 €	2 240 €	*Réponse à la demande*	*583*
Lycée des Glières	13 591 €	5 692 €	*Application du forfait + reliquat de 272 €*	*1 491*
Lycée Jean Monnet	7 205 €	5 780 €	*Application du forfait*	*1 445*
		24 936 €		*7 216*

Pour mémoire, rappel des dernières subventions annuelles versées :

2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
25 024 €	22 178 €	18 751 €	21 919 €	23 776 €

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER le versement des subventions ci-dessus exposées pour un montant total de 24 936 euros, au profit des collèges et lycées de l'agglomération annemassienne au titre des actions éducatives pour l'année scolaire 2026-2027 ;

D'IMPUTER les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal 2026, gestionnaire SC, nature 657381, antennes OSC1 (collèges) et OSC2 (lycées).

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 15/10/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 15/10/2026
Qualité : Agglo - Secretaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.